

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON

09/03/2020

N° E20000033 /69

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE :

Vu enregistrée le 04/03/2020, la lettre par laquelle le Maire de SALAVAS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de zonage d'assainissement de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-François CUTTIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la commune de SALAVAS et à Monsieur Jean-François CUTTIER.

Fait à Lyon, le 09/03/2020

Pour le Président et par délégation
Le premier vice-président



Stéphane Wegner